

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1122

présenté par
M. Pahun

ARTICLE 18 QUINQUIES

À l'alinéa 3, après le mot :

« hydrogène »,

insérer les mots :

« , la propulsion vélique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Le développement de la propulsion vélique est primordial au regard de nos objectifs de diminution des émissions de CO2 du transport maritime. Elle mérite donc d'être valorisée au même titre que l'hydrogène comme énergie véritablement propre. L'amendement propose donc de donner de la visibilité à ce mode de propulsion pour encourager les entreprises et investisseurs à s'y intéresser. Déjà plusieurs entreprises françaises se sont lancées dans cette voie, il convient de les soutenir et envoyer un signal à celles qui voudraient s'y engager, pour donner à la France un avantage concurrentiel dans cette technologie.